

PROCES VERBAL DETAILLE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 MARS 2026

PRESENTS : J. LEVI-VALENSI, D. CAMHI, G. SORBA, D. BARBIER, M. CUTILLO, M. GUILLET, D. JARNIGON, S. BOULINGUEZ, P. VIDALOU, A. RUBIOLO, O. MORBELLI, S. MENEUT, W. PATERNA, N. TRONC, B. RIPOLL, V. BAUME, R. MOUNY, L. MOREL, A. CHIABRANDO, S. BOURAS, J-M. ARNAUD, S. ROCHEZ, M. RIBES, N. FRATE, C. MARIE, A. DESLANDES, O. ILLOUZE, M-L. VOLAND, R. PEYROL.

Secrétaire de séance : est élu Alexis CHIABRANDO

J. LEVI-VALENSI remercie toutes les personnes présentes, les anciens élus, le personnel administratif et la Police municipale.

A. CHIABRANDO est élu secrétaire de séance, puis il fait l'appel.

J. LEVI-VALENSI dit que la campagne a été riche en émotion et en projets. Il déclare les conseillers municipaux installés dans leurs fonctions.

1°) Election du maire

J. LEVI-VALENSI laisse la Présidence au doyen d'âge présent : Dominique CAMHI.

D. CAMHI lit les articles concernant le vote de l'élection du Maire.

Elle demande s'il n'y pas d'autres candidats à l'élection que Joël LEVI-VALENSI.

Sont désignés par D. CAMHI comme assesseurs : Sabine MENEUT et Romain PEYROL.

Sabine MENEUT appelle les conseillers un par un à aller voter, et Romain PEYROL leur fait signer la liste d'émargements.

Résultats des votes à bulletins secrets : 29 voix pour Joël LEVI-VALENSI

D. CAMHI déclare que J. LEVI-VALENSI est élu maire de la Commune de Saint Cannat, et propose à Jacky GERARD, Maire honoraire, de lui remettre l'écharpe.

J. GERARD fait un discours.

D. CAMHI fait un discours.

J. LEVI-VALENSI remercie J. GERARD et D. CAMHI pour leurs discours.

Il explique que le Conseil municipal a été renouvelé à environ 60 %. Cela fait une dizaine d'élus qui étaient présents sur le mandant précédent. Les sollicitations ont été nombreuses pour rentrer sur la liste « Ensemble pour Saint Cannat » et il a dû faire des choix.

Il fait un discours.

Il reprend la Présidence de l'assemblée.

2°) Election du nombre d'adjoints

J. LEVI-VALENSI explique que le Code général des collectivités territoriales définit qu'il y a 8 adjoints maximum pour une commune de notre taille, qui doivent être élus avec la mixité homme / femme.

Unanimité

3°) Election des adjoints

J. LEVI-VALENSI explique que cette élection va se dérouler de la même manière que celle du Maire. Il présente une liste constituée des conseillers municipaux suivants : D. CAMHI – G. SORBA – D. BARBIER – M. CUTILLO – M. GUILLET - D. JARNIGON - S. BOULINGUEZ – O. MORBELLI.

Il laisse une minute pour savoir si d'autres conseillers municipaux souhaitent présenter une autre liste.

Sabine MENEUT et Romain PEYROL reprennent leur place comme assesseurs pour cette élection.

Résultats des votes à bulletins secrets : 29 voix pour la liste des adjoints « Ensemble pour Saint Cannat »

J. LEVI-VALENSI remet les écharpes à chaque adjoint et prononce quelques mots en leur honneur.

4°) Approbation de la charte de l'élu local

J. LEVI-VALENSI dit que c'est une obligation de procéder à la lecture de cette charte de l'élu local lors de la première réunion du conseil municipal. Celle-ci rappelle les grands principes déontologiques et les conduites à tenir notamment en termes de déport en cas de conflit d'intérêt pour limiter les risques probités. Il fait la lecture de cette charte.

Approbation

5°) Référent Déontologue pour les élus municipaux

J. LEVI-VALENSI explique que le référent déontologue doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité. Le CDG13 propose aux collectivités un référent déontologue reconnu pour son expérience et ses compétences. J. LEVI-VALENSI propose de conventionner avec le CDG13. La commune prend ce service en charge. Le référent déontologue pour les élus municipaux est actuellement Monsieur Jacques CALMETTES, ancien magistrat de l'ordre judiciaire.

Approbation

6°) Délégation du conseil municipal au maire

J. LEVI-VALENSI explique que le Maire peut, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat. Le maire a l'obligation réglementaire de rendre compte au Conseil municipal suivant de toutes les décisions prises. J. LEVI-VALENSI dit qu'il présentera certains projets dans le cadre des commissions.

Unanimité

7°) Indemnités des élus

J. LEVI-VALENSI explique que les indemnités des élus sont votées par le conseil municipal. Un tableau annexé à la délibération présente les indemnités proposées. La base est de 4 110,52 € et ensuite il y a des taux pour le Maire, les adjoints et les conseillers municipaux délégués. Il propose de diminuer légèrement les indemnités des adjoints afin de pouvoir attribuer des indemnités aux conseillers municipaux délégués.

	% maximum de l'indice 1027
Adjoint	Maximum 23,32% - 958.57 € brut / mois
Conseiller municipal <i>avec délégation</i>	Maximum 6% - 246.63 € brut / mois

Est proposé au vote :

- Adjoints au maire : 16,5%
- Conseillers municipaux délégués : Entre 4% et 6%

Deux conseillers municipaux délégués seront à 6 % et les 6 autres à 4 % afin d'avoir un peu de marge pour la suite du mandat. Il précise que les délégations ne sont pas votées en Conseil municipal.

Unanimité

8°) Création de Commissions municipales thématiques

J. LEVI-VALENSI explique le principe de libre administration territoriale. La clause générale de compétences permet aux Communes d'intervenir dès lors qu'on considère qu'il y a un intérêt public local. C'est important dans un contexte où les contraintes financières sont de plus en plus fortes.

Il propose d'organiser la gouvernance de notre collectivité en créant 9 commissions municipales :

Commissions municipales	Président	Vice-président	Membres de la commission
Pilotage Coordination Administration de la Collectivité	Joël LEVI- VALENSI	Dominique CAMHI	Guillaume SORBA – Danièle BARBIER – Mickaël CUTILLO – Monique GUILLET – Didier JARNIGON – Sylvie BOULINGUEZ – Olivier MORBELLI
Culture Education Information	Joël LEVI- VALENSI	Dominique CAMHI	Sylvie BOULINGUEZ – Sabrina BOURAS – Sandrine ROCHEZ – Vanessa BAUME – Nathalie FRATE – Alexis CHIABRANDO
Sécurité Prévention Risques	Joël LEVI- VALENSI	Guillaume SORBA	Mickaël CUTILLO – Sabrina BOURAS – Walter PATERNA – Mathieu RIBES – Jean-Michel ARNAUD – Romain PEYROL
Environnement Développement durable Transition énergétique	Joël LEVI- VALENSI	Danièle BARBIER	Sylvie BOULINGUEZ – Bruno RIPOLL – Olivier ILLOUZE - Lauriane MOREL – Nadia TRONC – Sabine MENEUT
Travaux Technique Projets structurants	Joël LEVI- VALENSI	Mickaël CUTILLO	Guillaume SORBA – Didier JARNIGON – Olivier MORBELLI – Bruno RIPOLL – Paul VIDALOU – Romain MOUNY
Action sociale Solidarité Famille	Joël LEVI- VALENSI	Monique GUILLET	Danièle BARBIER – Christian MARIE – Sandrine ROCHEZ – Walter PATERNA – Audrey RUBIOLO – Amélie DESLANDES

Finances Ressources humaines Administration générale	Joël LEVI- VALENSI	Didier JARNIGON	Christian MARIE – Mathieu RIBES – Paul VIDALOU – Audrey RUBIOLO – Marie Lorraine VOLAND – Sabine MENEUT
Vie associative Jeunesse Sport	Joël LEVI- VALENSI	Sylvie BOULINGUEZ	Monique GUILLET – Sandrine ROCHEZ – Jean-Michel ARNAUD – Nathalie FRATE – Lauriane MOREL – Alexis CHIABRANDO
Urbanisme Planification Développement	Joël LEVI- VALENSI	Olivier MORBELLI	Mickaël CUTILLO - Sylvie BOULINGUEZ – Paul VIDALOU – Romain MOUNY – Nadia TRONC – Amélie DESLANDES

Commissions municipales	Exemples non exhaustifs de compétences de chaque commission
Pilotage Coordination Administration de la Collectivité	Tous sujets en relation avec le fonctionnement des services municipaux et des projets municipaux, ...
Culture Education Information	Bibliothèque et lecture, Ecole de musique, Communication, Spectacles, Patrimoine, Tourisme, Événementiel et festivités, Cérémonies et commémorations, Affaires scolaires, Protocole, ...
Sécurité Prévention Risques	Sécurité des biens et des personnes, Prévention, Plan communal de sauvegarde, Comité local de sécurité et de prévention de la délinquance, Sécurité sanitaire, Sécurité environnementale, Sécurité alimentaire, Défense, Sécurité civile, ...
Environnement Développement durable Transition énergétique	Espaces naturels, Espaces verts municipaux, Biodiversité, Eau, Forêts, Agriculture, Mobilités actives, Gestion et réduction des déchets, Réduction du gaspillage alimentaire, ...
Travaux Technique Projets structurants	Travaux en régie, Travaux structurants, Voirie et réseaux divers, Entretien des espaces verts, Entretien et maintenance, Propreté urbaine, Bâtiments, Moyens techniques pour les festivités, ...
Action sociale Solidarité Familles	Ensemble des compétences du CCAS, Sénior, Handicap, Santé, Emploi, Insertion, Logements locatifs sociaux, Famille, Péricolaire, ...
Finances Ressources humaines Administration générale	Budget, Juridique, Marchés publics, Moyens généraux, informatique, Gestion du personnel et des carrières, Qualité de service, RGPD, ...
Vie associative Jeunesse Sport	Associations, Gestion des salles et des mises à disposition, Equipements, Sport, ALSH et accueil de jeunes, Protection animale, Conseil municipal des enfants, ...
Urbanisme Planification Développement	Documents de planification, Autorisations d'urbanisme, Logements, Logements insalubres, ...

O. ILLOUZE demande s'il est possible de faire les commissions en visio.

J. LEVI-VALENSI répond que oui. Il précise qu'il y a beaucoup d'actifs dans la liste puisque la moyenne d'âge est de 49 ans.

Unanimité

9°) Constitution de la Commission d'appel d'offre et de la Commission de délégation des services publics

J. LEVI-VALENSI demande si quelqu'un voit un inconvénient à faire le vote à main levée.

Tout le conseil municipal est d'accord.

Il explique la composition de la commission : le Président (le maire), 5 titulaires et 5 suppléants.

Commission d'appel d'offres – CAO	
Titulaires	Suppléants
Président : Joël LEVI-VALENSI	/
Danièle BARBIER	Guillaume SORBA
Mickaël CUTILLO	Sylvie BOULINGUEZ
Didier JARNIGON	Romain MOUNY
Olivier MORBELLI	Jean-Michel ARNAUD
Paul VIDALOU	Romain PEYROL

Et considérant la commission des procédures adaptées.

Commission de délégation de services publics (CDSP)	
Titulaires	Suppléants
Président : Joël LEVI-VALENSI	/
Danièle BARBIER	Guillaume SORBA
Mickaël CUTILLO	Sylvie BOULINGUEZ
Didier JARNIGON	Romain MOUNY
Olivier MORBELLI	Jean-Michel ARNAUD
Paul VIDALOU	Romain PEYROL

Il précise que deux délibérations seront prises.

Unanimité pour chacune des deux commissions

10°) Formation des élus

J. LEVI-VALENSI explique que la réglementation dispose que tous les conseillers municipaux ont droit à des formations adaptées à leurs besoins. Il est important que les élus puissent acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de leurs fonctions. La formation constitue un élément clé de la réussite du mandat. Les frais de déplacement, de séjour et, le cas échéant, de pertes de revenus seront pris en charge conformément aux dispositions réglementaires :

- 18 jours maximum par élus et par mandat (il s'agit aussi du droit d'absence auprès de l'employeur si le Conseiller municipal est salarié)
- Au taux de 1,5 fois le SMIC horaire,
- Remboursement des frais conformément au décret du 3 juillet 2006, modifié, fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils de l'Etat.

Il est précisé que dans les Bouches du Rhône, un organisme appelé ATD 13 (Agence technique départementale 13), issu du Conseil départemental, a notamment pour mission la formation des élus locaux. Les formations dispensées par l'ATD13 font l'objet d'un paiement forfaitaire par la Commune, permettant aux conseillers municipaux de suivre la totalité de leurs formations sans surcoût.

Unanimité

11°) Désignation des représentants de la Commune au sein du CCAS

Monique GUILLET explique que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif communal qui règle par ses délibérations, des affaires à caractère social.

Il s'agit d'un organisme administrativement indépendant de la Municipalité, mais il en est cependant proche car une partie de son Conseil d'administration (CA) est issu du Conseil municipal.

Le CCAS est administré par un Conseil d'administration, présidé par le Maire et constitué de deux collèges, comprenant en nombre égal : des membres élus au sein du Conseil municipal et des membres nommés par arrêtés du Maire, issus d'associations à caractère social.

Elle propose que le CCAS de Saint Cannat soit composé de la façon suivante :

- le Président,
- 6 conseillers municipaux
- 6 membres d'associations œuvrant dans le domaine social,

Président : Joël LEVI VALENSI, Maire	
Monique GUILLET	Walter PATERNA
Danièle BARBIER	Nathalie FRATE
Sandrine ROCHEZ	Amélie DESLANDES

J. LEVI-VALENSI explique que la commune subvient largement aux besoins du CCAS par la mise à disposition de moyens.

Unanimité

12°) Désignation des représentants de la Commune au sein de la Maison de retraite publique

J. LEVI-VALENSI dit que nous avons deux EHPAD sur la Commune : un public, un Jardin ensoleillé, et un privé, les Colibris. Nous allons essayer de créer avec M. GUILLET des synergies entre les deux EHPAD. Un Jardin ensoleillé est sur deux sites : à Saint Cannat et à Lambesc, mais c'est la même entité juridique. Il y a 120 places réparties sur les 2 sites.

Il y a une présidence tournante tous les 2 ans : 2 ans Lambesc et 2 ans Saint Cannat. J. LEVI-VALENSI dit qu'il est Président depuis décembre 2025.

Il propose que les conseillers municipaux suivants représentent la Commune, avec le Maire, au sein de la Maison de retraite publique « un Jardin ensoleillé »

- Monique GUILLET
- Danièle BARBIER
- Sandrine ROCHEZ
- Walter PATERNA
- Christian MARIE
- Sabrina BOURAS

Unanimité

13°) Désignation des représentants du Conseil municipal au sein de la Régie de vente de caveaux

J. LEVI-VALENSI dit que la Régie municipale de vente de caveaux a été créée par une délibération en date du 13 juin 2005. Il s'agit d'une Régie autonome dotée de la seule autonomie financière, ayant en charge la gestion des ventes au cimetière : des caveaux, des cases de columbariums et des plaques mémorielles au Jardin du souvenir.

Cette régie est administrée, sous l'autorité du Maire et du Conseil municipal, par un Conseil d'exploitation composé de 4 membres, dont le Maire qui en est Président de droit.

J. LEVI-VALENSI propose que les membres suivants soit les conseillers d'exploitation de la Régie de vente de caveaux :

- Joël LEVI VALENSI, Maire et Président de la Régie
- Didier JARNIGON

- Monique GUILLET
- Bruno RIPOLL

Unanimité

14°) Désignation des représentants de la Commune au sein du Syndicat intercommunal du monument aux martyrs de Sainte Anne

J. LEVI-VALENSI explique que tous les 12 juin il y a une commémoration au mémorial.

L'article 3 du titre 2 des statuts de ce syndicat dispose qu'il est administré par un Comité syndical de 32 membres, composé de 16 délégués titulaires, comprenant le Maire de chacune des communes intéressées et un membre de chacun de leur Conseil municipal et 16 délégués supplémentaires.

Le deuxième délégué de la commune peut être tout citoyen réunissant les conditions requises pour être Conseiller municipal.

J. LEVI-VALENSI propose que les délégués soient :

- Joël LEVI-VALENSI, Maire, Délégué titulaire
- Jacky GERARD, en qualité de délégué titulaire communal
- Et en qualité de délégués suppléants :
 - Guillaume SORBA
 - Sabrina BOURAS

Unanimité

15°) Désignation du correspondant « Défense »

J. LEVI-VALENSI explique que depuis la professionnalisation des armées et la suspension de la conscription, le Gouvernement a reformulé les relations entre la Société française et la Défense militaire. Les missions du conseiller municipal en charge des questions de défense s'inscrivent désormais dans un cadre géopolitique mondial dégradé. Il convient donc de nommer, au sein de chaque Conseil municipal, un Conseiller municipal en charge des questions de Défense.

Il propose d'élire Guillaume SORBA à la fonction de Conseiller municipal en charge des questions de Défense.

Unanimité

16°) Désignation d'un représentant « Incendie et secours »

J. LEVI-VALENSI dit que G. SORBA est Président du CCFF (Comité communal contre les feux de forêt). Ce correspondant est l'interlocuteur privilégié du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) pour les questions relatives à la prévention, à la protection et à la lutte contre les incendies.

J. LEVI-VALENSI propose d'élire Guillaume SORBA en qualité de Correspondant incendie et secours de la Commune.

Unanimité

17°) Désignation des représentants de la Commune au sein de la Fédération des communes forestières

J. LEVI-VALENSI explique que la mission de la FNCOFOR est de promouvoir les valeurs et les intérêts du monde rural et forestier.

J. LEVI-VALENSI propose d'être le représentant de la Commune au sein de la FNCOFOR 13, et que Danièle BARBIER et Guillaume SORBA soient suppléants.

Unanimité

18°) Désignation des représentants de la Commune au sein des conseils d'école

J. LEVI-VALENSI dit que ce rapport a été remis sur table et demande si quelqu'un a une objection.
Pas d'objection.

Il dit que les conseils d'école se réunissent 3 fois par an.

Il ajoute qu'il est aussi invité au Conseil d'administration du Collège de Rognes. Seul le maire de la commune siège d'un collège siège officiellement au CA.

J. LEVI-VALENSI propose délire D. CAMHI et A. RUBIOLO, en plus de lui-même.

Unanimité

19°) Désignation des représentants de la Commune au sein de l'Agence d'urbanisme du Pays d'Aix (AUPA)

J. LEVI-VALENSI explique que l'Agence d'urbanisme du Pays d'Aix et de la Durance (AUPA) est une association loi 1901, dont nous sommes adhérents. La Commune dispose d'un représentant titulaire et d'un suppléant au sein de l'Agence.

Nous avons sollicité l'AUPA pour une assistance sur le projet de cave coopérative, et pour organiser des ateliers participatifs. Nous sommes toujours en réflexion sur ce projet de grande envergure.

J. LEVI-VALENSI propose que les représentants de la Commune au sein de l'AUPA soient : lui-même en tant que maire et Olivier MORBELLI comme suppléant.

Unanimité

20°) Attribution d'avances sur subvention 2026 à des associations

J. LEVI-VALENSI explique que les associations suivantes nous ont fait connaître, par écrit, que leur niveau de trésorerie justifiait une demande d'avance :

- Enfants et Loisirs	100 000 €
- Planet'jeunes	20 000 €
- Les Amis de l'Instruction laïque de Saint Cannat	20 000 €
- Le Comité officiel des fêtes de Saint Cannat	6 000 €
- L'Amicale des employés communaux	15 000 €
- L'APAEP	3 000 €

Pour l'association Enfants et loisirs il faut une convention d'objectifs car le montant dépasse les 23 000€. Il dit qu'il souhaite retravailler le format des conventions.

Il n'a pas parlé aujourd'hui des comités consultatifs mais ils seront créés prochainement. Dans la dernière année de mandat, il a été créé 7 comités consultatifs. Les commissions municipales sont composée d'élus uniquement et les Comités consultatifs sont composé d'élus et d'acteurs de la société civile, notamment des associations.

Unanimité

N'ont pas participé au vote :

- Pour la subvention Enfants et loisirs : M. CUTILLO

- Pour la subvention des AIL : R. PEYROL
- Pour la subvention du Comité des fêtes : V. BAUME
- Pour la subvention APAEP : S. BOULINGUEZ, R. PEYROL, R. MOUNY, A. DESLANDES

Compte rendu des décisions du maire :

2025-032D prise en charge des frais de réparation du véhicule de Mme M... suite à un sinistre
Il y avait un défaut dans la chaussée et elle a éclaté son pneu. Il est vrai que c'est de la responsabilité de la commune mais il a hésité car tout conducteur doit être maître de son véhicule.

O. ILLOUZE demande si la commune a une assurance.

J. LEVI-VALENSI répond que oui, mais le dégât était inférieur à la franchise. Il est de plus en plus difficile aujourd'hui pour une collectivité de s'assurer.

2026-001D Prise en charge des frais d'hébergement de deux auteurs invités au Festival de l'imaginaire 2025

2026-002D convention de stérilisation de chats errants – Clinique vétérinaire « les 4 pattes »

2026-003D renouvellement d'un contrat bail – local épicerie solidaire

2026-004D renouvellement d'un contrat bail – Local police municipale et autres services municipaux

2026-005D convention de stérilisation de chats errants – Clinique vétérinaire « les Ecureuils »

Fin de la séance à 12h15.

Fait à Saint Cannat, le 10 avril 2026

Le Secrétaire
Alexis CHIABRANDO



Le Maire,
Joël LEVI VALENSI

